

REVUE DE PRESSE | Mars 2018

Faut-il encore un parti dédié spécifiquement à l'écologie ?

Publié le 02/03/2018

Par *Le Figaro*

<http://www.lefigaro.fr/politique/2018/03/02/01002-20180302ARTFIG00340-faut-il-encore-un-parti-dedie-specifiquement-a-l-ecologie.php>

JAMAIS la prise de conscience des enjeux de l'écologie n'a semblé aussi présente dans l'opinion publique. Rarement le parti qui porte spécifiquement l'écologie a été aussi faible. Le paradoxe est criant. Est-ce pour cette raison qu'en 2017, lors des débats des campagnes présidentielle, législatives ou sénatoriales, les thèmes de l'écologie ont été aussi peu portés ou mis en avant ? Et ce même si le socialiste Benoît Hamon et l'insoumis Jean-Luc Mélenchon avant lui ont rompu avec la social-démocratie sur la base d'un rapport à la croissance et à un développement voulu durable, incompatible selon eux avec la moindre parcelle de libéralisme.

Beaucoup aujourd'hui s'interrogent sur ce paradoxe. Et se demandent si le parti politique est encore l'outil pertinent pour faire basculer le rapport de forces en faveur de l'écologie. Alors même que la société civile est particulièrement dynamique dans ce domaine. Des centaines voire des milliers de petites associations locales extrêmement actives sont ainsi regroupées au sein de la puissante fédération France Nature Environnement (FNE), sans parler des multiples ONG, nationales ou non, tel WWF, ou encore des mouvements citoyens engagés, comme celui des Colibris lancé par Pierre Rabhi. Et tant d'autres. Forcément, les responsables politiques se tournent vers eux pour tenter de faire sauter le verrou français qui tient les uns des autres à distance hermétique. À la tête d'EELV, David Cormand en est très conscient. « Il existe une galaxie de mouvements citoyens dont l'enjeu commun est l'écologie. Ce n'était pas du tout vrai il y a dix ans à gauche. » D'où sa décision de lancer des assises (lire ci-dessus), pour tisser des liens et revivifier un parti réduit à la portion congrue.

Président de la Fabrique écologique, fondation pluraliste qui regroupe toute sorte d'acteurs économiques et des élus de tous bords politiques, Géraud Guibert se penche précisément sur ce dossier. Un groupe de travail dédié, composé d'universitaires et autres spécialistes, dresse le bilan des échéances 2017 en matière d'écologie, avec les perspectives d'avenir. Les acteurs de ces échéances sont actuellement entendus. Un rapport sera rendu en avril. Déjà, il le reconnaît aussi : « Créer des ponts entre la société civile et le monde politique me semble indispensable. » « L'écologie politique est née des associations et des ONG. Or, en France, on ne sait pas construire les passerelles du fait des mauvais souvenirs d'une domination du PCF sur la CGT », abonde l'eurodéputé Pascal Durand, qui a été à la tête d'EELV entre 2012 et 2013. Sur le parti, en revanche, son diagnostic est sans appel : « Il y a de la place pour un parti porteur de l'écologie politique s'il est fort et rassembleur, pas pour gérer une boutique à 2%. L'extrême gauche a montré l'inutilité des mouvements marginaux. »

Rédacteur du pacte écologique lancé par Nicolas Hulot en 2006, signé et repris en 2007 par Nicolas Sarkozy, Jean-Paul Besset est sur cette ligne. « L'urgent, dit-il, c'est d'aller là où l'action est possible, là où le terreau est le plus fertile. » Besset a donc rejoint LREM, comme le député Matthieu Orphelin, proche de Nicolas Hulot et lui aussi ancien d'EELV. « La volonté d'être parfait en petit nombre a montré ses limites, dit-il, reprenant l'éternel débat chez les écologistes, mais rendu plus aigu ces temps-ci. L'écologie doit être au pouvoir. »

"Il existe une galaxie de mouvements citoyens dont l'enjeu commun est l'écologie" DAVID CORMAND, SECRÉTAIRE NATIONAL D'EELV

Méthanisation : Tripler le nombre d'installations avant 2020

Publié le 06/03/2018

Par *La France Agricole*

<http://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/methanisation-tripler-le-nombre-dinstallations-avant-2020-1,3,352289789.html>

Gaz 100% renouvelables : Comment impulser le mouvement maintenant

Publié le 12/03/2018

Par *Actu-environnement*

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/patrice-geoffron-fabrique-ecologique-gaz-renouvelable-impulser-mouvement-30824.php4>

Afin d'approcher l'objectif de 100% de gaz renouvelables dans les tuyaux d'ici 2050, une dynamique ambitieuse doit être impulsée dès maintenant, selon les travaux de la Fabrique Ecologique. Patrice Geoffron, président du groupe de travail sur les "gaz renouvelables", détaille les actions à lancer.

Différents exercices de prospective concluent à la possibilité d'assurer, en 2050, jusqu'à 100% des besoins en France par des gaz "verts" (biogaz, power-to-gas, pyrogazéification, etc.) couvrant une multiplicité d'usages (chaleur, électricité, transport, etc.), améliorant la sécurité d'approvisionnement, et le bilan économique (par l'ancrage sur le territoire de la valeur ajoutée et des emplois). L'étude conjointe de l'Ademe, GRDF et GRTgaz (La France indépendante en Gaz en 2050. Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 ? Janvier 2018) constitue le dernier exemple en date de ces projections à long terme. Elle indique notamment qu'un mix gaz 100% renouvelable permettrait d'éviter les émissions directes d'environ 63Mt CO₂ par an en 2050 (sans compter la réduction des polluants locaux, NOX et particules fines).

Gaz renouvelables : un autre "paradoxe français"

Pourtant, les développements actuels et les tendances ne permettent pas d'envisager d'atteindre ces perspectives (certes lointaines) : le gaz vert représente aujourd'hui de l'ordre de 1% de la consommation française et, en l'état, la progression est même insuffisante pour viser le seuil de 10% prévu dans la loi de transition énergétique en 2030. Les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en 2023 sont même hors d'atteinte, sans un sursaut, selon l'alerte du CESE qui considère que ce "déficit" de gaz renouvelables participe d'un retard général dans la mise en œuvre de la transition (Comment accélérer la transition énergétique ? Février 2018).

Cette situation est paradoxale, pour un pays comme la France, quand on sait que le gisement principal à court et moyen termes relève de l'utilisation de déchets agricoles (90% à l'horizon 2030 selon l'Ademe). Une partie de l'explication tient, à la différence d'un modèle allemand très dynamique, au consensus en France pour limiter strictement le recours à des cultures en concurrence avec l'alimentation humaine (plafond de 15% d'intrants issus de cultures principales alimentaires ou énergétiques). Mais ce difficile amorçage dans l'Hexagone reflète surtout l'absence de stratégie, un temps portée dans le cadre d'un "comité national biogaz", puis interrompue depuis plusieurs années. Certes, l'installation par le gouvernement d'un groupe de travail consacré à la méthanisation en janvier 2018 constitue un progrès. Il conviendra de poursuivre cet effort pour bâtir une véritable logique de filière.

A partir de ce constat, le groupe de travail qui s'est réuni sous l'égide de la Fabrique Ecologique a formulé différentes préconisations. Compte tenu de la diversité des gaz renouvelables et de leurs usages, ces orientations ne couvrent évidemment pas l'intégralité des actions à conduire, par exemple en matière de soutien à la R&D (méthanation, pyrogazéification, micro-algues). Elles sont délibérément orientées vers le court-terme, afin que les gaz renouvelables contribuent dès à présent à l'atteinte des objectifs fixés par la Loi de transition énergétique (LTECV).

Tripler le nombre de sites de méthanisation agricole d'ici le début de la décennie 2020

La LTECV définit des objectifs ambitieux en matière d'économie circulaire, comme celui d'une augmentation de 30% d'ici 2030 du rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matières. La production de biométhane s'inscrit parfaitement dans cette logique d'économie circulaire, en particulier pour ce qui relève de la filière agricole : cette filière offre de nombreux avantages sur le plan agronomique et permet de réduire la dépendance de l'agriculture aux intrants (engrais, énergie, aliments), de diminuer certains impacts (limitation du recours aux phytosanitaires), de rendre l'agriculture plus résiliente face au changement climatique, d'offrir des activités de diversification (la méthanisation pourrait devenir un secteur industriel de taille comparable à celle de l'industrie laitière par exemple). Mais, pour l'heure, les 400 unités (environ) en fonctionnement ne représentent qu'une fraction réduite du potentiel (jusqu'à 10.000 unités, plausiblement). Aussi, pour assurer enfin le décollage de cette filière, il importe de tripler le nombre d'unités au début de la décennie 2020, afin de créer une masse critique, à l'horizon de la fin de la PPE.

Pour permettre ce décollage, il est nécessaire de desserrer à la fois les exigences sur le plan économique (facilitation de l'accès aux crédits bancaires, systèmes de garantie, tarifs et mesures de soutien), et sur le plan réglementaire (simplification des procédures et diminution des délais). De plus, les parties prenantes, des constructeurs d'équipements aux organismes financiers en passant par les agriculteurs, les associations, les collectivités locales et les administrations doivent se constituer en communautés.

A un niveau plus global, le comité national du biogaz devrait être un lieu privilégié pour mener des discussions de fond, avec une gouvernance plus collégiale et ouverte à la société civile, tandis qu'à un niveau local, les collectivités devraient être les animatrices de la concertation. Enfin, la contrepartie d'un régime de soutien important à cette filière est de la rendre largement accessible aux agriculteurs, dans leur diversité, et non aux seules entreprises agricoles qui disposent d'une importante capacité d'investissement.

Au total, la méthanisation doit être clairement affichée comme une activité économique à part entière, permettant non seulement une autosuffisance, mais également une diffusion au-delà des territoires ruraux.

Montée en puissance de l'éolien et du solaire : définir une feuille de route pour le power-to-gas

La LTECV fixe comme objectif de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030, ce qui supposera d'accroître la part des renouvelables électriques à 40%. Dans cette perspective, la contribution des gaz renouvelables sera double via la réduction du gaz fossile importé (concourant mécaniquement à augmenter la part renouvelable de la consommation) et via le power-to-gas soutiendra la montée en puissance du photovoltaïque et de l'éolien en assurant, aux côtés des différentes techniques de stockage et de la gestion simultanée de la production et de la demande (grâce aux smart grids), un mode de gestion des surplus de production électrique.

Si les batteries stockent l'énergie sur de courtes périodes, le power-to-gas permet d'en conserver de grandes quantités sur du moyen terme, d'une saison à l'autre, aussi bien à l'échelle de grands territoires que de quartiers. Il constitue également un moyen de production massif d'hydrogène renouvelable. Un besoin de stockage existe déjà, il deviendra un facteur critique à partir de 2030. Il revient à la puissance publique d'évaluer l'apport de cette filière dans sa politique de transition (et au-delà dans sa politique industrielle) de façon à donner aux acteurs de la filière une visibilité nécessaire à leurs investissements.

Pour cela, il est nécessaire de simplifier la législation en cours sur la production et le stockage d'hydrogène en prenant en considération les volumes produits et stockés (simplification des procédures administratives). Il faut aussi favoriser les expérimentations territoriales qui combinent différents services (production d'hydrogène pour la mobilité, pour l'industrie, services rendus au système électrique, injection dans le réseau de gaz naturel, etc.) et tout particulièrement les expérimentations en territoires insulaires, afin de valider l'intérêt de l'hydrogène à moyen terme et de constituer un marché d'amorçage pour les industriels de la filière française.

Concernant les aides à cette filière, il pourrait être mis en place un mécanisme de rémunération des services aux réseaux sur la base notamment des coûts évités de renforcement de lignes électriques. Dans le même esprit, des taxes liées à la consommation énergétique pourraient faire l'objet d'exonérations, dès lors que l'hydrogène ou les méthanes injectés ne procèdent pas d'une consommation à proprement parler, mais d'un stockage énergétique.

Enfin, il est essentiel de soutenir la transformation des réseaux pour accueillir les gaz verts et réaliser leurs couplages, en maintenant des budgets R&D "Smart Gas Grid" dans le tarif et en mettant en place des dispositifs de soutien pour permettre l'émergence de nouveaux gaz renouvelables (hydrogène ou méthane de synthèse) destinés à remplacer autant d'énergie d'origine fossile. L'idée

d'ouvrir à ces nouveaux modes de production les dispositifs actuellement réservés à la méthanisation (par exemple la mise à disposition des garanties d'origine) constitue une piste intéressante à explorer.

Avis d'expert proposé par Patrice Geoffron, président du groupe de travail sur les gaz renouvelables à la Fabrique Ecologique, et professeur à l'Université Paris-Dauphine.

Méthanisation : les leviers à activer pour développer la filière

Publié le 15/03/2018

Par *La Gazette Des Communes*

<http://www.lagazettedescommunes.com/553525/methanisation-les-leviers-a-activer-pour-developper-la-filiere/>

Le développement de la méthanisation est encore très limité en France. Une récente étude de la Fabrique écologique ainsi qu'une série de propositions formulées par la FNCCR permettent d'identifier les lignes qui doivent bouger pour que la production de cette énergie renouvelable puisse décoller.

« Les porteurs de projet vivent de grands moments de solitude ». Cette déclaration de Patrice Geoffron, professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine, qui a présidé l'élaboration de la dernière étude proposée par la Fabrique écologique sur le sujet : « Gaz 100% renouvelables : comment impulser le mouvement maintenant ? » (1), résume bien l'état d'esprit actuel des acteurs de la filière méthanisation en France.

Conscient des difficultés, Sébastien Lecornu, secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, a lancé un groupe de travail pour débloquer la situation. Le sujet est cependant complexe, car il mobilise de nombreux acteurs, publics et privés.

De leur côté, les collectivités souhaitent trouver les bons leviers pour développer cette production d'énergie. Elles s'appuient pour cela sur les fédérations professionnelles, les gestionnaires de réseau ainsi que les établissements bancaires. Il faut non seulement renforcer le soutien public et l'accompagnement dans la recherche de financement, mais aussi simplifier la réglementation et clarifier l'organisation entre les différents échelons, nationaux et locaux. Ce dernier point a été mis en exergue dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese) sur la mise en œuvre de la loi de transition énergétique publiée le 28 février 2018..

Un gisement reconnu et renouvelable

Dans une récente étude exploratoire, l'Ademe en partenariat avec GRDF et GRTgaz, enfonce le clou sur l'opportunité de se tourner vers cette technologie. Plusieurs scénarios sont proposés pour arriver à 100 % de gaz renouvelables à l'horizon 2050, dont 30 % par méthanisation.

Certes, nous en sommes loin, car la part du biogaz est actuellement inférieure à 1%. Mais on aurait tout à gagner à mobiliser tous les gisements de déchets organiques (résidus agricoles, déchets organiques des particuliers, boues de station d'épuration, etc.). Et ainsi produire un gaz renouvelable qui permettrait de réduire notre impact climatique, de gagner en autonomie, créer des emplois locaux et améliorer notre balance commerciale (2).

Selon l'étude de l'Ademe, le potentiel pour la méthanisation repose en grande majorité sur le recours à de la biomasse issue de l'agriculture. Dans cette logique, la Fabrique écologique propose de concentrer les efforts sur le secteur agricole et de tenter de tripler le nombre de sites de méthanisation agricole d'ici le début de la décennie 2020.

Impulser le développement des gaz renouvelables

Publié le 16/03/2018

Par *Techniques de l'ingénieur*

<https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/impulser-le-developpement-des-gaz-renouvelables-53013/>

La transition énergétique nous invite à reconsidérer l'origine du gaz naturel. Alors que le gouvernement prépare un nouveau plan de développement de la méthanisation, la Fabrique Ecologique dresse deux propositions pour lever les freins au développement des gaz renouvelables d'ici 2020.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a pour objectif que les gaz renouvelables assurent 10 % de la consommation française de gaz en 2030. En premier lieu, ces gaz comptent le méthane obtenu par méthanisation ou pyrogazéification, un procédé à haute température qui transforme la biomasse ou des déchets en gaz de synthèse. La famille des gaz renouvelables compte également l'hydrogène obtenu par électrolyse de l'eau. On parle de power-to-gas pour qualifier cette dernière technologie lorsque l'électricité utilisée provient des périodes où la production électrique des éoliennes et du solaire est supérieure à la demande. Les usages de ces gaz sont multiples : électricité, chaleur, carburant et matières premières industrielles.

Malgré les ambitions à long terme, les gaz renouvelables couvrent à ce jour moins de 1 % de la consommation française. La dynamique reste encore largement insuffisante. Le gouvernement annoncera donc un nouveau plan pour faire émerger la méthanisation, qu'elle soit agricole, territoriale ou encore industrielle le 26 mars prochain. Un fonds de prêt de 100 millions d'euros a d'ores et déjà été annoncé. La note de la Fabrique Écologique Gaz 100% renouvelables - Comment impulser le mouvement maintenant arrive donc à point nommé pour alimenter le débat.

Impulser le développement de la méthanisation

La méthanisation est la technologie de production de gaz renouvelable la plus mature. Elle était déjà sur le devant de la scène lors de la Conférence environnementale en 2012. La feuille de route prévoyait un plan national biogaz. Stéphane Le Foll, alors ministre de l'agriculture, et Delphine Batho, ministre de l'écologie, avaient lancé dans la foulée le Plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA). L'objectif était de développer en France, à l'horizon 2020, 1.000 méthaniseurs à la ferme, contre 90 fin 2012. Il était par ailleurs projeté l'installation d'environ 500 méthaniseurs

supplémentaires utilisant des déchets ménagers, des déchets de l'industrie agroalimentaire et des boues de stations d'épuration. Mais en 2018, on ne compte qu'environ 600 unités en fonctionnement, dont environ 400 dans le domaine agricole, largement en dessous des objectifs. Plusieurs freins empêchent encore leur développement.

Afin d'impulser le développement de la méthanisation, la Fabrique Ecologique propose de tripler le nombre de méthaniseurs en activité d'ici 2020, avec comme date butoir le terme de la PPE en 2023. Pour ce faire, elle incite les pouvoirs publics à simplifier les procédures administratives, diminuer les délais et faciliter l'accès aux crédits bancaires pour les agriculteurs. Elle propose également de mettre en place à grande échelle une filière de valorisation des digestats sous forme d'engrais.

Une feuille de route pour le power-to-gas et pour adapter les réseaux

Pour gérer le surplus de production photovoltaïque et éolienne, la Fabrique Ecologique propose par ailleurs de définir une feuille de route pour le power-to-gas. Il conviendra de simplifier la législation en cours sur la production et le stockage d'hydrogène, favoriser les expérimentations territoriales, en particulier dans les territoires insulaires.

Le développement des gaz renouvelables nécessitera également la modernisation des réseaux de transport et de distribution. Pour la Fabrique Ecologique, il apparaît essentiel de maintenir des budgets R&D « Smart Gas Grid » dans le tarif et mettre en place des dispositifs de soutien.

En collaboration avec GRDF et GRTgaz, l'ADEME a publié en janvier 2018 de nouveaux scénarios consacrés au gaz naturel. Sa principale conclusion est qu'un mix de gaz 100% renouvelables pourrait entièrement couvrir la demande française de gaz naturel injecté dans les réseaux en 2050. Pour y parvenir, 30 % du gaz serait obtenu par méthanisation et 30 % pourrait provenir du power-to-gas. Enfin, 40% proviendrait de la pyrogazéification.

Gaz 100% renouvelables : comment impulser le mouvement maintenant ?

Publié le 24/03/2018

Par *ConsoGlobe*

<https://www.consoglobe.com/gaz-renouvelables-impulser-mouvement-maintenant-cg>

Dans l'imaginaire collectif, les énergies renouvelables restent généralement assimilées au solaire ou à l'éolien. Pourtant, les gaz renouvelables sont porteurs de nombreuses promesses en termes d'émissions de CO2, d'indépendance énergétique et d'emplois.

Dans sa dernière note, La Fabrique Ecologique analyse les freins au développement de ces filières en France et émet deux propositions pour contribuer à l'expansion des gaz renouvelables.

Qu'est-ce que les gaz renouvelables ?

La notion de gaz renouvelables recouvre une grande diversité de filières de production, à des stades de maturation très différents. Les deux principales sont celles du méthane et de l'hydrogène.

Le méthane et l'hydrogène

Le méthane est issu de la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. Il s'agit du processus de méthanisation tant vanté lors du dernier Salon de l'Agriculture. La matière organique utilisée peut être, par exemple, issue des déchets ménagers (restes de repas, pelures de fruits et légumes, tontes de jardin) ou de l'agriculture (lisier, fumier, résidus de cultures). Après épuration, le biométhane peut être totalement mélangé avec le gaz naturel fossile, ce qui le rend utilisable sans investissement supplémentaire dans les réseaux existants.

De son côté, l'hydrogène renouvelable est produit à partir de l'électrolyse de molécules d'eau. L'énergie nécessaire pour ce processus provient des énergies renouvelables (solaire, éolien), en privilégiant les périodes où leur production électrique est supérieure à la demande. L'hydrogène ainsi obtenu peut être utilisé pour certains procédés industriels mais aussi pour stocker de l'électricité renouvelable sans avoir à utiliser de batteries (on parle alors de Power-to-Gas).

Sont-ils vraiment écolo ?

Oui, à certaines conditions. Les gaz renouvelables présentent des atouts environnementaux indéniables, notamment parce qu'ils permettent d'éviter l'extraction de plus de gaz fossiles.

Selon l'ADEME, pour chaque mégawattheure (MWh) de biométhane produit, injecté et consommé, une économie de 0,2 tonnes de CO₂ est réalisée. Un mix gaz 100 % renouvelable permettrait ainsi d'éviter les émissions directes d'environ 63 Mt CO₂/an en 2050.

Au-delà de l'impact climatique, les gaz renouvelables présentent d'autres avantages sur le plan environnemental : réduction des émissions de polluants atmosphériques locaux (NO_x, particules fines), traitement des déchets, complémentarité avec les énergies renouvelables intermittentes.

Néanmoins, il ne s'agit pas de foncer tête baissée vers plus de gaz renouvelables. En Allemagne, des milliers d'hectares de maïs ont été dédiés à la seule méthanisation. Ces « cultures énergétiques », en trop grand nombre, peuvent alors poser des problèmes aussi bien écologiques qu'économiques. C'est pourquoi il est nécessaire de privilégier les sous-produits et déchets agricoles plutôt que l'usage de ce type de cultures.

Quels sont les freins à leur développement en France ?

« Si un agriculteur veut des problèmes, qu'il se lance dans un projet de méthanisation ! ». Cette phrase entendue lors du 28^e Atelier Co-Écologique de La Fabrique Écologique témoigne de la difficulté que représente aujourd'hui le développement du biogaz. Le modèle français est plus contraignant que d'autres environnements européens et les exigences se renforcent pour les unités de méthanisation. Ainsi, la concrétisation d'un projet nécessite des démarches longues et complexes conduisant souvent à des coûts importants.

Le développement de la méthanisation est également ralenti par des oppositions fréquentes, généralement locales, qui résultent d'un défaut de concertation et de coordination.

Les deux propositions de La Fabrique Écologique

Les deux propositions de La Fabrique Ecologique pour favoriser le développement des gaz renouvelables sont délibérément orientées vers le court-terme afin qu'ils contribuent rapidement à l'atteinte des objectifs fixés par la Loi de transition énergétique (10 % de gaz renouvelables d'ici 2030).

Tripler le nombre de sites de méthanisation agricole d'ici le début de la décennie 2020

Pour cela, il est proposé d'amplifier l'implication des collectivités territoriales afin de mieux soutenir les porteurs de projets et de renforcer le rôle du comité national biogaz. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la récente annonce par le Président Macron de la mise en place d'un fond de prêts de 100 millions d'euros dédié à la filière s'inscrit dans cette optique.

Définir une feuille de route pour le Power-to-Gas

Cette feuille de route permettra d'accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables intermittentes : pour cela, il faudra simplifier la législation actuelle et favoriser les expérimentations territoriales, en particulier dans les îles.

Gaz 100% renouvelables : comment impulser le mouvement maintenant ?

Publié le 23/04/2018

Par *Environnement Magazine*

<http://www.environnement-magazine.fr/energie/article/2018/04/23/118916/tribune-gaz-100-renouvelables-comment-impulser-mouvement-maintenant.php>

Cette semaine, le président du groupe de travail sur le gaz renouvelable de la Fabrique Ecologique, Patrice Geoffron, revient sur les objectifs français de développement du gaz renouvelable. Selon lui, le retard est dû à l'absence d'une stratégie nationale. Il s'agirait notamment d'encourager la méthanisation agricole et de favoriser l'émergence de nouvelles technologies telles que le power-to-gas.

La loi de la transition énergétique pour la croissance verte promulguée en 2015 a fixé l'objectif de 10% de gaz renouvelables d'ici 2030. Objectif ambitieux lorsque l'on considère qu'ils ne représentent à l'heure actuelle que 1% de la consommation française en gaz et que leur développement est, selon le CESE, trop lent pour atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en 2023.

Un potentiel sous-exploité

Pourtant, plusieurs études concluent à la possibilité d'un mix de gaz 100% renouvelable en 2050. C'est le cas du rapport de l'ADEME publié en janvier 2018 pour qui « un mix gaz 100% renouvelable permettrait d'éviter les émissions directes d'environ 63Mt CO₂ par an en 2050 ». Le potentiel est donc là, d'autant qu'ils permettent une multiplicité d'usages (chaleur, électricité, transports, etc.), possèdent des atouts environnementaux autre que la réduction des émissions de GES (absence de polluants locaux et particules fines, valorisation locale des déchets) et

constitueraient un outil de développement et d'aménagement du territoire, en créant des emplois locaux et en apportant de nouvelles ressources financières au monde rural.

Fin 2017, 548 installations produisaient de l'électricité à partir de biogaz, correspondant à une puissance totale de 423MW. A la même date, 44 installations injectaient du biométhane dans les réseaux de gaz naturel, soit une capacité totale de 696 GWh/an, ce qui positionne la France au 5ème rang seulement des pays européens. Début 2018, environ 400 installations agricoles étaient en activité mais cela reste très en deçà du potentiel du pays. Alors comment expliquer ce difficile développement ?

Principal frein : l'absence d'une stratégie nationale

Une partie de l'explication tient au consensus qui limite strictement le recours pour la production de biogaz à des cultures en concurrence avec l'alimentation humaine, avec un plafond de 15% d'intrants issus de cultures principales alimentaires ou énergétiques. Cette contrainte a pour but de favoriser l'émergence d'un modèle de méthanisation spécifique, différent du modèle allemand dans lequel des milliers d'hectares de maïs ont été dédiés à cette seule activité. Ces « cultures énergétiques », en trop grand nombre, peuvent alors poser des problèmes aussi bien écologiques qu'économiques. Mais les difficultés du secteur sont aussi et surtout dues à l'absence d'une stratégie nationale, un temps portée par le « comité national biogaz » puis interrompue. Cela se traduit par une réglementation plus contraignante et des exigences renforcées pour les unités de méthanisation. La concrétisation d'un projet nécessite alors des démarches longues et compliquées conduisant souvent à des coûts importants. Bonne nouvelle : les récentes conclusions du groupe de travail « méthanisation » lancé par le gouvernement en début d'année, semblent aller dans le sens d'une simplification du cadre administratif pour accélérer les projets.

Dans sa note « Gaz 100% renouvelables : comment impulser le mouvement maintenant », le think tank La Fabrique Ecologique a également formulé deux propositions pour accélérer le développement des gaz renouvelables en France :

1. Tripler le nombre de sites de méthanisation agricole d'ici le début de la décennie 2020

Le gouvernement a tout intérêt à faire converger ses objectifs en matière de gaz renouvelables, avec ceux concernant l'économie circulaire. La production de biométhane s'inscrit parfaitement dans cette logique, en particulier pour ce qui relève de la filière agricole : utilisation des déchets agricoles, diversification du secteur, réduction de la dépendance en énergie, plus grande résilience face au changement climatique. Les 400 unités de méthanisation aujourd'hui en fonctionnement ne représentent qu'une infime partie du potentiel (jusqu'à 10 000 unités), d'où l'idée d'en tripler le nombre au début de la décennie 2020, avec comme butoir le terme de la PPE en 2023.

Pour cela, il apparaît indispensable de desserrer les exigences sur le plan économique (facilitation de l'accès aux crédits bancaires, systèmes de garantie, tarifs et mesures de soutien), et sur le plan réglementaire (simplification des procédures et diminution des délais). Au niveau national, le rôle du « comité national biogaz » devra être renforcé pour qu'il puisse devenir un lieu privilégié pour mener des discussions de fond, accordant une place importante à la société civile. Enfin, la contrepartie d'un régime de soutien à cette filière devrait être de la rendre largement accessible aux agriculteurs, et non aux seules entreprises agricoles qui ont une importante capacité d'investissement et donc à bénéficier de ces aides. La méthanisation doit être clairement affichée comme une activité

économique à part entière, permettant non seulement une autosuffisance, mais également une diffusion au-delà des territoires ruraux.

2. Définir une feuille de route pour le power-to-gas :

Nous allons vers une augmentation importante de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, ce qui confère un double rôle aux gaz renouvelables : la réduction des importations de gaz fossiles et le soutien apporté par le stockage à la montée en puissance du solaire et de l'éolien.

Le power-to-gas est un procédé de stockage qui consiste à convertir l'électricité renouvelable en gaz. Si les batteries stockent l'énergie sur de courtes périodes, le power-to-gas permet d'en conserver de grandes quantités sur du moyen terme, d'une saison à l'autre, aussi bien à l'échelle de grands territoires que de quartiers. Le stockage deviendra un facteur critique à partir de 2030. Il revient à la puissance publique d'évaluer l'apport de cette filière dans sa politique de transition (et au-delà dans sa politique industrielle) de façon à donner aux acteurs de la filière une visibilité nécessaire à leurs investissements.

Pour cela, il est nécessaire de simplifier la législation en cours sur la production et le stockage d'hydrogène, favoriser les expérimentations territoriales et tout particulièrement les expérimentations en territoires insulaires, afin de valider l'intérêt de l'hydrogène dès à présent et constituer un marché d'amorçage pour les industriels de la filière française. Concernant les aides à cette filière, il pourrait être mis en place un mécanisme de rémunération des services aux réseaux sur la base notamment des coûts évités de renforcement de lignes électriques.